

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-et-un janvier, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	SUBVENTION DETR	Demande subvention DETR travaux huisserie au club house du stade	
	SUBVENTION DETR	Demande de subvention DETR pose d'une climatisation école Mairie	
	SUBVENTION DETR	Demande de subvention DETR installation de toilettes publiques terrain multisports et parking Tournier	
	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	Demande de subvention Conseil Départemental huisserie au club house du stade	
	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	Demande de subvention Conseil Départemental pose d'une climatisation école Mairie	
	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	Demande de subvention Conseil Départemental installation toilettes publiques terrain multisports et parking Tournier	
	SUBVENTION CDC	Demande de subvention CDC travaux huisserie au club house au stade	
	SUBVENTION CDC	Demande de subvention CDC pose d'une climatisation école Mairie	
	SUBVENTION CDC	Demande de subvention CDC installation de toilettes publiques terrain multisports et parking Tournier	
	TAUPES STADE	Renouvellement contrat lutte contre les taupes aux terrains de football	
	SPA	Renouvellement convention fourrière SPA	
	ADRESSAGE RUES	Convention ATD assistance pour la mise à jour de l'adressage des rues	
	MEDECINE DU TRAVAIL	Prorogation de la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail auprès du CDG	

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 15 janvier 2021

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Josette LAGORCE, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Régis SOUMAGNAC, Claude FEUILLET, Françoise EYMARD, Hélène DONADIER, Bertrand RAGOINETTI, Marie-Pierre POUGET, Sébastien PRIGENT, Emmanuelle BAYLE, Aurélie COMBESCOT

Absents excusés : Patrick RAIMBAULT

Absents non excusés :

Procurations : Patrick RAIMBAULT à Claude FEUILLET

Secrétaire de séance : M. Bertrand RAGOINETTI

Le Maire soumet le compte-rendu du 23 Décembre 2020 à l'approbation du conseil.

SUBVENTION DETR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT HUISSERIE AU CLUB HOUSE AU STADE DE FOOTBALL

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux d'huissérie au club house du stade. Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2021
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- de la Communauté de Communes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

-coût estimatif des travaux HT	: 14 112,21 €
-DETR 40 %	: 5 644,88 €
-Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 %	: 3 528,05 €
-Communauté de Communes 10 %	: 1 411,22 €
-Commune fonds propres	: 3 528,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

SUBVENTION DETR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POSE D'UNE CLIMATISATION A L'ECOLE-MAIRIE

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux de pose d'une climatisation à l'école et à la Mairie.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2021
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- de la Communauté de Communes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

-coût estimatif des travaux HT	: 12 891,75 €
-DETR 40 %	: 5 156,70 €
-Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 %	: 3 222,93 €
-Communauté de Communes 10 %	: 1 289,17 €
-Commune fonds propres	: 3 222,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

SUBVENTION DETR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES AU TERRAIN MULTISPORTS ET PARKING TOURNIER

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux d'installation de toilettes publiques au terrain multi sports et sur le parking Tournier.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2021
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- de la Communauté de Communes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- coût estimatif des travaux HT : 60 418,00 €
- DETR 40 % : 24 167,20 €
- Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 % : 15 104,50 €
- Communauté de Communes 10 % : 6 041,80 €
- Commune fonds propres : 15 104,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL TRAVAUX D'INVESTISSEMENT HUISSERIE AU CLUB HOUSE AU STADE DE FOOTBALL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux d'huissérie au club house du stade.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- de la Communauté de Communes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- coût estimatif des travaux HT : 14 112,21 €
- DETR 40 % : 5 644,88 €
- Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 % : 3 528,05 €
- Communauté de Communes 10 % : 1 411,22 €
- Commune fonds propres : 3 528,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POSE D'UNE CLIMATISATION A L'ECOLE-MAIRIE

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux de pose d'une climatisation à l'école et à la Mairie.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- de la Communauté de Communes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- coût estimatif des travaux HT : 12 891,75 €
- DETR 40 % : 5 156, 70 €
- Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 % : 3 222,93 €
- Communauté de Communes 10 % : 1 289,17 €
- Commune fonds propres : 3 222,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL TRAVAUX D'INVESTISSEMENT INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES TERRAIN MULTISPORTS ET PARKING TOURNIER

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux d'installation de toilettes publiques au terrain multi sports et sur le parking Tournier.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2021
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- de la Communauté de Communes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- coût estimatif des travaux HT : 60 418,00 €
- DETR 40 % : 24 167,20 €
- Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 % : 15 104,50 €
- Communauté de Communes 10 % : 6 041,80 €
- Commune fonds propres : 15 104,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

SUBVENTION CDC TRAVAUX D'INVESTISSEMENT HUISSERIE AU CLUB HOUSE AU STADE DE FOOTBALL

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux d'huissierie au club house du stade.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2021
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- de la Communauté de Communes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- coût estimatif des travaux HT : 14 112,21 €
- DETR 40 % : 5 644,88 €
- Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 % : 3 528, 05 €
- Communauté de Communes 10 % : 1 411,22 €
- Commune fonds propres : 3 528,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

SUBVENTION CDC TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POSE D'UNE CLIMATISATION A L'ECOLE-MAIRIE

Délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux de pose d'une climatisation à l'école et à la Mairie.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2021
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- de la Communauté de Communes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- coût estimatif des travaux HT : 12 891,75 €
- DETR 40 % : 5 156,70 €
- Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 % : 3 222,93 €
- Communauté de Communes 10 % : 1 289,17 €
- Commune fonds propres : 3 222,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

SUBVENTION CDC TRAVAUX D'INVESTISSEMENT INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES TERRAIN MULTISPORTS ET PARKING TOURNIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire des travaux d'installation de toilettes publiques au terrain multi sports et sur le parking Tournier.

Afin d'aider au financement de cette opération, le Maire propose à l'assemblée de demander l'obtention d'aides financières :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) 2021
- du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Projets Territoriaux
- de la Communauté de Communes

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- coût estimatif des travaux HT : 60 418,00 €
- DETR 40 % : 24 167,20 €
- Conseil Départemental Contrats Territoriaux 25 % : 15 104,50 €
- Communauté de Communes 10 % : 6 041,80 €
- Commune fonds propres : 15 104,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de financement et s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides n'atteignent pas le montant nécessaire à son financement
- confie au Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

RENOUVELLEMENT CONTRAT LUTTE CONTRE LES TAUPES AUX TERRAINS DE FOOTBALL

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat pour la destruction des taupes sur le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement au stade de football.

Le devis de M. TORPIER artisan taupier s'élève à la somme de 840,00 € pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis présenté.

RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURRIERE SPA

Délibération

Le Maire propose de reconduire comme chaque année, la convention fourrière entre la Commune et la SPA, à raison de 0,85 € par habitant, pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 6 voix Contre (Mmes ROHOF, EYMARD, MM RABOISSON, PRIGENT, FAVRETTO et LANSADÉ) et 9 Absentions décide de ne pas renouveler cette convention

CONVENTION ATD ASSISTANCE POUR LA MISE A JOUR DE L'ADRESSAGE DES RUES

Délibération

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la Commune. En effet une meilleure identification des lieux et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

Il informe l'assemblée qu'à la suite de la dénomination des rues en 2014, il s'avère que certains organismes n'ont toujours pas mis à jour leurs plans et leurs fichiers.

Afin de pallier cette problématique, notamment au niveau des secours, il propose de solliciter auprès de l'Agence Technique Départementale un accompagnement et une assistance pour retracer, revalider et harmoniser l'ensemble des données sur la base adresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser cette opération pour un montant de 500 €.

PROGOGATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL AUPRES DU CDG

Délibération

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne rappelant l'obligation légale pour toutes les collectivités de disposer d'un service de médecine préventive.

Le centre de gestion de la Dordogne a choisi d'exercer cette mission et de la proposer aux collectivités de son ressort territorial. En 2017 il avait délibéré en faveur d'une nouvelle convention d'adhésion et d'une charte de fonctionnement du service qui avait une fin de validité au 31 décembre 2020.

Compte tenu des retards liés à la situation sanitaire et dans l'attente des nouvelles dispositions qui devront impacter le Centre de Gestion, il est proposé de proroger la durée de validité de la convention d'un an supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de proroger la convention d'adhésion au service médecine préventive auprès du centre de gestion de la Dordogne

Convention

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 22 octobre 1993 actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne du 13 décembre 2017 déterminant les conditions d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail du CDG24,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Dordogne du 20 novembre 2020 prorogeant d'une année le terme de la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail

Considérant que la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » du 6 Août 2019 prévoit en son article 40 que « dans les conditions prévues à l'article 38 de la constitution, le Gouvernement est habilité à prendre par ordonnances toute mesure relevant du domaine de la loi visant à faciliter la prise en charge des personnels des employeurs mentionnés au même article 2 en simplifiant l'organisation et le fonctionnement des instances médicales et de la médecine agréée ainsi que des services de médecine de prévention et de médecine préventive, et en rationalisant leurs moyens d'action »

Considérant le retard pris pour la publication des ordonnances qui devaient intervenir dans un délai de 15 mois suivant la publication de la loi,

Considérant que les modifications apportées par les futures ordonnances vont impacter le fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de Gestion et qu'il n'est actuellement pas possible d'en définir les contours,

Il est convenu ce qui suit :

Entre,

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne représentée par son président Laurent PÉREÁ, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2020,

Et ,

La Commune de MONTCARET représentée par son Maire, Jean-Thierry LANSADE, dûment habilité par délibération en date du 21 janvier 2021

Article unique : durée de la convention

La convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail est prorogée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

AVENANT TRAVAUX SALLE DES FETES ENTREPRISE ATELIER DU BOIS MAITRISE (LOT 4 COUVERTURE ETANCHEITE ZINGUERIE) -CHAPITRE 1 AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES

Les élus s'interrogent sur le fait que ces travaux auraient dû normalement être compris dans le devis initial du marché.

Monsieur PRIGENT fait remarquer qu'il était du ressort de l'architecte de vérifier les devis et de procéder avec le charpentier au contrôle de la toiture. Il se demande comment il a pu négliger cette tâche.

Délibération

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante un devis de l'entreprise de l'Atelier du Bois Maîtrisé pour des travaux supplémentaires de couverture à la salle des fêtes (lot 4 couverture étanchéité zinguerie- chapitre 1 aménagement de la salle des fêtes.

Ce devis s'élève à la somme de 6 455,35 € HT soit 7 746,42 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge le Maire de signer les documents afférents à cette plus- value.

ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER

Le Maire informe le conseil d'un courrier émanant de l'association France Alzheimer concernant la journée mondiale Alzheimer le 21 septembre prochain.

A cet effet cette association sollicite la mise en place d'un événement et souhaite y associer le public, les enfants, partenaires publics et privés autour de souhaits rédigés par tous à l'attention des personnes malades et de leurs proches aidants. Ces souhaits seraient accrochés à un arbre déjà présent dans nos espaces verts que la Municipalité accepterait de leur offrir et d'y apposer une plaque logotypée « journée mondiale 2021 en route vers une société inclusive » une fois l'événement achevé. Le conseil se montre favorable à cette requête et Monsieur le Maire propose de définir ultérieurement le choix de l'arbre.

QUESTIONS DIVERSES

Mme COMBESCOT : informe le conseil de la demande du Président du Judo d'exonérer le club de la participation chauffage pour la saison 2020-2021. En raison de la crise sanitaire la salle n'a pratiquement pas été utilisée et le club a procédé au remboursement des licences aux adhérents.

Monsieur le Maire répond qu'aucun appel pour le chauffage ne sera effectué aux associations pour l'année 2020-2021.

Mme POUGET : fait le compte rendu de la réunion urbanisme de la CDC. Une révision du PLUI est envisagée, il y aura certainement une obligation d'intégrer un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) avec comme incidence pour les Communes moins de terrains constructibles.

Une taxe d'aménagement intercommunale a été évoquée, d'autres communautés de communes ont déjà mis en place cette taxe, la commission a décidé de surseoir à l'étude.

Il est rappelé la réglementation pour la plantation des haies le long des voies et l'obligation d'entretien par les riverains.

M. FEUILLET : s'interroge sur les plaques d'isolant à la salle des fêtes qui sont à tout vent. Il demande de faire une observation et une réserve car ce problème a déjà été signalé dès la pose des plaques.

M. PRIGENT : réitère sa demande effectuée auprès de la CDC pour l'octroi de subventions supplémentaires aux associations sportives compte tenu du remboursement des licences.

Mme COMBESCOT répond que la demande a été effectuée, mais qu'il n'y a pas eu de réunion de cette commission depuis.

Mme ROHOF informe l'assemblée que le Site Archéologique a changé son mobilier intérieur et a proposé de donner à la Commune trois vitrines.

Ces vitrines sont installées à la bibliothèque, au club de football, et la dernière dans la salle des mariages pour le judo.

M. PRIGENT signale qu'un sanglier mort a été trouvé en bordure de route et que les membres de l'ACCA avertis ne l'ont pas ramassé pour le mettre dans le bac à viscères. Il conviendrait qu'à l'avenir le gibier trouvé mort soit déposé dans le bac prévu à cet effet.

Mme ROHOF : adresse ses remerciements à Mme POUGET et M. FEUILLET pour leur participation au bulletin municipal.

Mme EYMARD signale qu'elle était disponible pour aider à la distribution du bulletin et que les membres de la commission auraient pu faire appel à elle pour les aider.

Mme ROHOF a rencontré en présence de M. le Maire le Major CORBASSON de Périgueux le 20 janvier dernier pour faire le point sur la constitution du dossier de vidéo protection et des emplacements des caméras.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, suite à une réunion avec le Préfet en date du 18 novembre 2020 concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques, que notre CDC est une des rares à reverser l'intégralité du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) aux Communes et de ce fait cela pourrait favoriserait l'implantation des projets photovoltaïques dans les Communes.

Pour Montcaret, un projet est en cours et M. GUIROU viendra le présenter lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Mme ROHOF fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le jour même concernant le projet d'implantation de la Périgourdine sur la zone Pré de Chalustre. Le coût de la réalisation de l'aménagement routier desservant cette zone s'élèverait entre 200 000 et 400 000 €. Ces travaux seraient financés par le Département, la CDC et l'entreprise concernée.

Monsieur le Maire informe le conseil du retard pris concernant le démarrage des travaux pour résoudre le problème d'écoulement des eaux pluviales au lieu-dit les Fosses. Une étude hydraulique et des sondages pour établir un relevé altimétrique vont être prochainement réalisés et les travaux pourront débuter au printemps 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 50

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		FEUILLET Claude	
RAIMBAULT Patrick	Absent	EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		PRIGENT Sébastien	
COMBESCOT Aurélie		BAYLE Emmanuelle	

